pleintemps

Parti communiste français
collectif *Activité en direction des retraité-e-s*
06.08.81.19.61-junkerdaniel@hotmail.com

N°56 février 2018

rassemblons nous...

Déterminé-e-s, unitaires, les retraité-e-s ont décidé de manifester à nouveau le 15 mars prochain pour exiger la justice sociale et fiscale. Ils refusent les mesures régressives imposées par le gouvernement Macron pour satisfaire les insatiables appétits du grand patronat et de la finance.

Des politiques qui maltraitent les retraité-e-s

Sous le fallacieux prétexte que les retraité-e-s seraient des privilégié-e-s et en les opposant honteusement aux jeunes générations, gouvernement et patronat instaurent le durcissement des conditions d'obtention de la retraite,(allongement à 63 ans pour la retraite complémentaire), le blocage des pensions, l'indexation du niveau des retraites sur les prix et non plus sur les salaires, l'allongement de la durée de cotisation, la suppression de la demi-part supplémentaire aux veuves et aux veufs, l'imposition du supplément de 10% pour les retraités ayant eu trois enfants, la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie.(0,3%) pour les retraité-e-s imposables et dernièrement la hausse de 25,75 % de la CSG. Ces décisions injustes aggravent encore les inégalités. Elles sont inefficaces pour redresser l'économie.

Des luttes efficaces

Comme le rappelle la CGT, en 2017 plus de 300 luttes ont été gagnantes pour les salarié-e-s sur la question de l'emploi des salaires, du maintien des services publics. La grève dans les *Établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes*, non seulement a permis de dénoncer les conditions déplorables faites aux soignants et aux résidents, mais elle a contraint la ministre à annoncer une rallonge budgétaire.

Face à la colère qui monte, le président des riches lâche quelques mesures mais il garde sa boussole, le taux de profit. Il prépare une nouvelle réforme des retraites qui constituerait si elle était mise en œuvre un immense recul de société.

La retraite un choix de société

Le choix qui a été fait est de distribuer tout le produit de la croissance aux actifs-ves et rien aux retraité-e-s. C'est-à-dire que les mêmes personnes seront « avantagées » comme actives et « désavantagées » comme retraitées.

Le non dit de toutes ces réformes, c'est que les actifs-ves bénéficiant de plus de revenus sont prévenu-e-s que leurs pensions futures seront maigres et qu'il serait prudent qu'elles et ils compensent par une épargne privée.

La retraite, issue d'une part des richesses créées par le travail, doit permettre aux salarié-e-s, après leur vie professionnelle, de jouir pleinement de cette nouvelle vie hors travail.

Les communistes considèrent que la retraite est un choix de société essentiel qui suppose d'intégrer pleinement dans les politiques publiques mises en œuvre la notion de société pour tous les âges. Il s'agit de faire face aux défis posés par les évolutions démographiques en posant le principe d'une solidarité intergénérationnelle.

Le rassemblement le plus large et le plus massif sera nécessaire pour imposer pour imposer une réforme de progrès de civilisation.

Daniel Junker

DANS CE NUMÉRO

- La santé et la protection sociale en danger
  Collectif 35 : relance de l'activité des retraité-e-s — page 2
- EHPAD :
  davantage de moyens humains pour plus de dignité — page 3
- Réforme des retraites de Macron — page 4

pour imposer un progrès de civilisation

SANTÉ ET PROTECTION SOCIALE

en danger

De gouvernement en gouvernement, les réformes se succèdent, démantelant, chaque jour davantage, notre système de santé et de protection sociale. Après les nouvelles restrictions budgétaires infligées par la ministre, Agnès Buzyn, l'hôpital public est en grand danger.

C'est l'accès et la qualité des soins qui sont remis en cause. Meurtri par cette austérité, l'hôpital peine à mettre en œuvre ses missions essentielles et l'humain perd peu à peu du terrain. Chacun-e vit le manque de généralistes, de spécialistes, de personnel paramédical, ce qu'on appelle les déserts médicaux.

Chacun-e vit la situation dramatique des Ehpad et la détresse de nos ainé-e-s. La psychiatrie est particulièrement touchée et en son sein la pédopsychiatrie.

tournée des parlementaires communistes dans les hôpitaux

Le projet de transformation du système de santé publique, annoncé ces derniers jours, constitue une véritable provocation. Après avoir réduit le budget de la santé de 5 milliards d'euros (dont moins 1,4 milliard pour l'hôpital), E. Philippe prétend réformer le système de santé avec une enveloppe de 100 millions d'euros.

Les parlementaires communistes ont de tous temps voté contre les budgets de régression de la protection sociale. Les mobilisations se multiplient dans tout le pays, hôpitaux, Ehpad, maternités, services de psychiatrie… Personnels et patient-e-s refusent, à juste titre, les fermetures/fusions d'établissements ou de services, les suppressions de lits et de postes, le non remplacement des personnels, la course à la rentabilité et à l'activité.

D'appels en appels, la colère gronde et touche toutes les catégories de personnel de santé. Nous exigeons que l'hôpital ait les moyens de remplir ses missions et nous faisons des propositions pour développer une médecine de qualité pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire. C'est dans cet esprit que nous organisons le tour de France des hôpitaux.

En Marche a choisi le libéralisme et la marchandisation de la santé, nous au contraire, nous voulons faire grandir l'alternative : un grand service public de santé, une protection sociale de haut niveau.

Claude Chavrot

FÉDÉRATION D'ILLE-ET-VILAINE

relance de l'activité des retraité-e-s

Le collectif *Retraité-e-s* a décidé de se réunir tous les premiers lundis de chaque mois. Toutes et tous les retraité-e-s du département sont invité-e-s.

Lors de la dernière réunion, les retraité-e-s ont fait part de leur mécontentement de la politique du gouvernement actuel.

Pour certains retraité-e-s, c'est le choc, pour d'autres la surprise sur les conséquences de l'augmentation de la CSG, la hausse des prix comme le gaz, le carburant, les assurances, les mutuelles et la liste est longue. Face cette situation, les retraité-e-s sont impatient-e-s de descendre dans la rue et demandent aux centrales syndicales d'organiser rapidement une ou des journées d'action.

Dans le débat, l'inquiétude est grandissante sur l'avenir de la Sécurité sociale.

Un autre thème est venu dans le débat : c'est la préparation de notre congrès du PCF où les retraité-e-s veulent prendre toute leur place.

Le collectif est animé par Pascal Durand et les réunions ont lieu au siège de la fédération d'Ille-et-Vilaine, 30 rue Louis Hémon 35200 Rennes.

Pascal Durand

réunion des communistes retraité-e-s d'Ille-et-Vilaine

davantage de moyens humains pour plus de dignité

Le mardi 30 janvier, à l'appel des fédérations de la Santé et de l'Action sociale, avec le soutien de l'*Association des directeurs au service des personnes âgées* (AD-PA) et de 9 organisations syndicales et associations de retraité-e-s, près du tiers des salarié-e-s des *Établissements d'hébergements des personnes âgées dépendantes* (EHPAD) ont fait grève.

La France a découvert les conditions indignes faites aux personnels et aux personnes âgées dans ces établissements. Le gouvernement a été mis en accusation malgré l'annonce, en catastrophe, par la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, d'une enveloppe supplémentaire de 50 millions d'euros pour les EHPAD.

Le cynisme du gouvernement…

Pascal Champvert, président de l'*Association des directeurs au service des personnes âgées* (AD-PA) indique : « Autant de cynisme à l'égard des personnes âgées est insupportable… Madame Buzyn a repris il y a 4 mois 100 millions € dans les caisses de solidarité pour l'autonomie (CNSA), qui finance les accompagnements des personnes âgées handicapées au détriment des personnes âgées et aujourd'hui, elle dit : "Je vais en donner 50". Ce n'est pas sérieux ».

« Aujourd'hui, si les aides-soignants n'arrivent pas à accomplir leur mission, c'est par manque de temps, de moyens, de formation et parce qu'il n'y a pas assez de salariés », explique Albert Papadacci, délégué syndical CGT.

…ajouté aux abandons de la loi « Touraine »

Alors qu'une étude du CREDOC fait état d'un besoin de 540 000 places supplémentaires d'ici 2040, le gouvernement Valls a exclu les EHPAD de la loi, considérant qu'il n'y avait pas les moyens financiers.

La réforme des financements des EHPAD s'est traduite par une baisse de 200 millions € sur le budget du secteur public, les mettant en grande difficulté. Les établissements privés commerciaux, eux, bénéficient d'un crédit d'impôt, sous forme d'exonération de la taxe patronale sur les salaires. Car l'EHPAD est un produit financier rêvé, reconnu par les fonds d'investissements, les banques et les assurances comme une valeur sûre depuis plus de 20 ans.

Selon une étude de *Retraite Plus*, le coût moyen mensuel d'un séjour en EHPAD était de 2 553 € en 2015. Un coût très élevé, inaccessible pour de nombreuses familles, 75% des personnes hébergées disposent d'un revenu moyen de 1 587 €. Cela implique un reste à charge très élevé pour les familles.

Un récent rapport du conseil de l'âge s'interroge sur le recours aux financements privés (conduire les ménages à s'assurer, les aider à mobiliser leur patrimoine ?). Il évoque la pérennisation, voire le doublement, de la contribution additionnelle à l'autonomie(CASA) afin que les retraité-e-s se financent un risque « propre à leur âge ».

L'exigence d'un droit à l'autonomie

Nous sommes attaché-e-s aux valeurs sur lesquelles s'est appuyé Ambroise Croizat pour instaurer la Sécurité sociale, de solidarité intergénérationnelle et de financement à partir des richesses crées par les salarié-e-s dans les entreprises.

Concernant la situation des EHPAD, il est nécessaire de créer immédiatement des emplois afin d'atteindre le ratio d'un-e soignant-e par résident-e. Ce ratio est actuellement de 0,6 en France, 1,2 en Allemagne.

Nous revendiquons la création d'un droit à l'autonomie, dans le cadre de la branche maladie de la sécurité sociale. Nous proposons au niveau départemental un pôle public de « 'autonomie », s'appuyant sur le développement des services publics existants avec tous les aspects d'aides (repas, toilettes, mobilisations, etc.) mais aussi équipements et aménagements des logements, transports.

Nous proposons, par ailleurs, d'assurer un financement public de la prise en charge de la perte d'autonomie par l'état, au moyen d'une dotation de compensation pour les départements, indexée sur leur dépense annuelle réelle en la matière.

Néanmoins, un véritable financement public pérenne de la prise en charge de la perte d'autonomie exigera une réforme de progrès et d'efficacité de la taxe professionnelle, ainsi qu'une véritable réforme de la fiscalité nationale et locale.

Daniel Blache

QUELQUES CHIFFRES

En 2015 :

on comptait près de 728 000 résident-e-s en EHPAD.
taux d'occupation 96,8%, 95,4% en 2003

Entre 2003 et 2015 :

- le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans a augmenté de plus d'1,2 million pour atteindre 6 millions de personnes
- 26% de personnes supplémentaires ont perçu l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) soit un total de 1 265 036
- le nombre d'établissements est passé de 10 661 à 10 602, avec un nombre moyen de place passant de 63 à 71 par établissement
- la part des places en établissement public est passée de 56% à 42%, cette diminution s'est faite au profit du privé lucratif comme non lucratif

la réforme de Macron

Lors d'une rencontre avec la CGT, en décembre dernier, le Haut Commissaire J.P. Delevoye, après avoir annoncé que la réforme des retraites voulue par le président de la République serait une réforme politique, a présenté quelques pistes en matière de calendrier, de méthode et d'objectifs.

Il est envisagé un projet de loi dans le 1er semestre 2019 avec un vote autour de juin 2019. Au cours du 1er semestre 2018, environ 14 groupes de travail techniques (ministères, équipes administratives mais sans les syndicats) devraient travailler par bloc thématique, toutes les questions que pose une réforme systémique.

Ce projet Macron s'inscrit dans les dogmes libéraux des traités européens : baisse des déficits publics comme impératif absolu, retour à la croissance par une ponction sur les finances publiques au travers de l'ensemble des réformes économiques, fiscales, sociales et organisationnelles de la sphère publique.

« On sait ce qu'on verse, on ne sait jamais ce qu'on reçoit »

Il s'agirait d'un régime par répartition où seule la cotisation est définie, mais pas la prestation. La capitalisation des cotisations devient totalement fictive, car la revalorisation du capital virtuel est réalisé à partir d'un indice tel que le salaire moyen (comme en Suède), le PIB (comme en Italie), la masse salariale, les prix… donc pouvant évoluer à tout moment.

Le capital retraite (fictif) est transformé en rente viagère par un coefficient de conversion qui variera en fonction de l'espérance de vie de la génération du bénéficiaire et de son âge de départ à la retraite. En outre, dans un tel système, comme l'âge de départ à la retraite est un des déterminants du montant de la retraite, les travailleurs sont incités à rester au travail même s'ils ont effectué des travaux pénibles qui ont réduit leur espérance de vie.

Si le départ à la retraite devient une simple question de choix individuel, alors la conception d'une norme sociale fixant des règles de responsabilité collective vis-à-vis de tous les membres de la société devient caduque. La responsabilité des entreprises en matière d'emploi disparaît puisque chacun est appelé à décider s'il travaille plus longtemps ou accepte la baisse de sa pension. Ce qui permet à E. Macron de dire : « Nous ne toucherons pas à l'âge de départ à la retraite ».

Les propositions du PCF

Garantir un système de retraites, à la fois globalement et pour chacun, suppose que le travail soit partagé et que l'emploi reste une priorité. Toutes les autres solutions, de baisse des pensions, d'allongement de la durée de cotisation, de cotisations définies, d'épargne capitalisée, aboutissent toutes à des reculs de solidarité, de justice sociale, d'efficacité économique.

Le PCF se prononce pour la mise en œuvre d'une réforme des retraites permettant de pouvoir quitter le travail avec une pension à taux plein correspondant à une période allant de 18 à 60 ans, avec prise en charge des périodes de non travail (précarité, chômage, formation, études, maladie, invalidité)..

Une retraite par répartition à prestations définies, avec une indexation des pensions sur les salaires, non sur les prix. Aucune pension ne doit être inférieure au smic (1800 € brut).

Les revenus financiers des entreprises et des banques doivent cotiser au même taux que la cotisation patronale assise sur les salaires. Le taux des cotisations dites patronales serait modulé selon le rapport « salaires/valeur ajoutée » ou la place de l'emploi dans la valeur ajoutée à l'entreprise. Cela responsabiliserait socialement les entreprises en les incitant à augmenter la part des salaires dans la valeur ajoutée (politique salariale, emplois, qualifications) ; à gagner en productivité en baissant d'autres coûts que les coûts salariaux dans l'entreprise comme les coûts en capital ; à ne pas céder aux sirènes de la croissance financière des capitaux.

Daniel Junker

Nom, prénom

Adresse

Mail *signature*

Pour recevoir *Plein Temps* à l'adresse ci-dessus

je verse…….…….…… euros

Découper et adresser à :
PCF/Collectif *Activité en direction des retraité-e-s*
2 place du Colonel-Fabien 75167 Paris cedex 19

pour recevoir *Plein Temps* par la poste

Édition trimestrielle, *Plein Temps* est élaboré par le collectif *Activité en direction des retraité-e-s* du PCF. Il est transmis via internet.

Toutefois, nombre de lecteurs et lectrices, retraité-e-s ou pas, souhaitent recevoir un exemplaire papier chez eux. C'est possible, en nous faisant parvenir son adresse *(bulletin ci-contre)* et un chèque de 10 euros minimum qui couvrira les frais d'envoi pour un an.

Nous appelons les abonnés à renouveler leur aide chaque année.